

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 20 octobre 2022

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 33 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - François BERNARDINI - Gérard BRAMOULLE - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL - David YTIER.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Philippe ARDHUIN - Éric LE DISSES.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

IVIS-004-12282/22/BM

■ Attribution d'une subvention à la Délégation Provence Corse du Centre National de la Recherche Scientifique pour l'organisation du Village des Sciences de L'Environnement de L'Arbois - Approbation d'une convention 29765

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Dans le cadre de la 31^e édition de la Fête de la science 2022 qui se déroulera du 7 au 17 octobre 2022 avec pour thématique nationale "Changement climatique : atténuation et adaptation", le village des sciences de l'Arbois tiendra sa 18^{ème} édition sur le Technopôle de l'Arbois du 12 au 13 octobre 2022.

Piloté par le CEREGE (CNRS) en partenariat avec le Technopôle de l'Arbois, Aix-Marseille Université, et l'Observatoire de Sciences de l'Univers Institut Pythéas, cet événement réunit des scientifiques de l'Institut Méditerranéen de Biodiversité et d'Ecologie marine et continentale (IMBE), de l'IRD, du CNRS, du Mediterranean Experts on Climate and Environmental Change (MedECC), de l'INRAE, ainsi que le Parc National des Calanques, la Réserve Naturelle de la Sainte Victoire et le Muséum d'Histoire Naturelle d'Aix-en-Provence.

Le Village des Sciences de l'environnement de l'Arbois, labellisé pour la première fois en 2018, est une action unique parmi les Villages des Sciences français, qui se distingue par une triple singularité :

- Une thématique focalisée sur les sciences de l'environnement sur un campus dédié aux cleantech.

- Une mobilisation d'un très grand nombre de scientifiques (plus de 150 en moyenne).

- Une action qui s'articule avec les entreprises innovantes du technopôle qui participent à l'évènement.

Cette édition sera marquée par un temps fort le jeudi 13 Octobre 2022 avec la participation des scolaires au plus grand regroupement de laboratoires travaillant dans le domaine des sciences de l'environnement. Les scolaires seront divisés en demi-classe pour participer tout au long de cette journée à différents ateliers ludiques ainsi que des visites de laboratoires, d'entreprises et des conférences.

La manifestation regroupera, y compris sur les sites de recherche, près d'une centaine de chercheurs, d'enseignants-chercheurs, de techniciens, d'ingénieurs, de gestionnaires, de personnels du Technopôle et de nombreux acteurs de la Métropole.

Le Village des Sciences de l'Arbois permet d'améliorer la visibilité internationale des filières en sciences de l'environnement, par la participation de chercheurs et de (post)doctorants (en moyenne une trentaine) de différents pays (Allemagne, Espagne, Maroc, Japon...) qui animent des ateliers et font bénéficier aux enfants de leur expérience acquise lors de leur parcours à l'étranger tout en abordant la notion de collaboration scientifique internationale.

La dimension internationale se lit également au travers des thèmes des ateliers : l'Afrique de l'ouest comme berceau de l'humanité, l'illustration de la gestion de la pollution par des projets de développement durable en collaboration avec de nombreux pays, les carottages de sédiments marins dans tous les océans et la collection de météorites prélevées dans tous les déserts (Atacama, Antarctique...)

Depuis 2008, la métropole soutient cette action organisée au sein du Technopole de l'Arbois dans le but de favoriser le partage de savoirs et les échanges entre les chercheurs et les citoyens, valoriser le travail de la communauté scientifique et faciliter l'accès à une information scientifique de qualité.

C'est l'occasion pour le grand public de découvrir le travail des scientifiques et les métiers issus de la recherche, et pour les jeunes de stimuler de l'intérêt pour la science, la curiosité à l'égard des carrières scientifiques et de susciter des vocations.

D'autre part, cet évènement met en valeur non seulement les laboratoires mais également les synergies entre enseignements, étudiant internationaux, recherche, monde économique au travers d'entreprises et notamment des start-ups présentes sur le technopôle.

L'édition 2021 a accueilli 656 scolaires en provenance de différents établissements de la Métropole.

Le plan de financement de cet évènement se présente de la façon suivante :

Organisateur	Manifestation Colloque	Date	Subventions N-1	Subvention demandée	Budget prévisionnel co financeurs	Montant proposé
Centre Européen de Recherche et d'Enseignement en Géosciences de l'Environnement (CEREGE, UMR 7330), N°Guichet Unique 00001884	« Le Village des Sciences de l'Environnement de l'Arbois »	12 au 13 octobre 2022	N-1 : 9 000 €	6 000 €	17 650 € Co financeurs : Région : 4 000 € Autres Fonds publics : 7 650 €	6 000 € Soit 33,99% du budget prévisionne l

Après instruction, il est proposé d'attribuer à cette action une subvention d'un montant de 6 000 € sur l'Etat Spécial du Territoire du Pays d'Aix en section de Fonctionnement, Chapitre 65 – Nature 657382 – Fonction 23.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- La délibération n° FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 portant adoption du règlement budgétaire et financier ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt de l'évènement « Le Village des Sciences de l'Arbois 2022 » porté par la Délégation Provence Corse du Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) en matière de promotion de l'activité et de la culture scientifiques et de valorisation des travaux de recherche.
- Son action de sensibilisation du grand public à la culture scientifique et plus particulièrement du jeune public à la science, la curiosité à l'égard des carrières scientifiques, pouvant susciter des vocations.
- L'intérêt de soutenir un évènement organisé au sein d'un technopole métropolitain, le Technopole de l'Arbois, en lien direct avec la thématique de la Fête de la Science qui mobilise une grande partie de ses acteurs.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention à la Délégation Provence Corse Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) pour l'organisation de l'évènement « Le Village des Sciences de l'Environnement de l'Arbois 2022 » d'un montant total de 6 000 euros.

Article 2 :

Est approuvée la convention d'objectif, ci-annexée conclue avec la Délégation Provence-Corse du Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS).

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention et tout document y afférent.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2022 sur l'Etat Spécial du Territoire du CT2 en section de fonctionnement, chapitre 65 – Nature 657382 – Fonction 23.

Cette proposition mise aux voix est adoptée

Certifié Conforme,
La Vice-Présidente Déléguée,
Santé, ESR,
Recherche médicale,
Economie de la santé

Emmanuelle CHARAFE